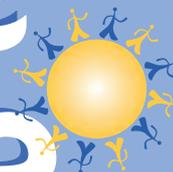


# économie solidaire

en Nord-Pas de Calais

NUMERO 33  
été 2012



La lettre des Acteurs pour une Economie Solidaire Nord-Pas de Calais

## (Re)connaître l'utilité sociale?

Si l'économie capitaliste entend maximiser les intérêts individuels et l'économie publique définir et garantir l'intérêt général, quelle est "l'utilité" de l'économie sociale et solidaire ? S'aventurer sur la mesure de cette utilité est délicat. Une voie possible est celle de la monétarisation des effets de cette économie sociale. Cela est tout à la fois réducteur (peut-on donner un prix à des effets sociaux ?) et pose des questions sur la valeur (doit-on attribuer un prix à ce qui n'en a pas ?). Une autre voie consiste à recourir à des indicateurs sociaux, ce qui offre l'avantage de ne pas s'enfermer dans les représentations purement économiques. Ces approches plutôt expertes n'auront toutefois d'intérêt et de légitimité que si elles sont co-construites avec une grande variété d'acteurs (qu'ils soient travailleurs, consommateurs-usagers, bénévoles ou partenaires). Ceux-ci peuvent identifier ce qu'ils considèrent comme leur contribution, ou leurs effets au territoire.

Ces objectifs de **connaissance** demandent donc à associer des acteurs et des chercheurs de différentes disciplines (économie, sociologie, droit...). Ils constituent un des fondements du projet Corus-Ess\* proposé par l'APES, les laboratoires du Clersé (Université Lille 1) et de l'IDP (Université de Valenciennes) retenu par le Conseil régional dans le cadre Programme "Chercheurs Citoyens" et soutenu par Lille Métropole Communauté Urbaine.

Mais l'enjeu porte aussi sur la **reconnaissance** de l'utilité sociale de l'économie sociale et solidaire tant par la population que par les pouvoirs publics. Le projet vise à expérimenter des procédures permettant de mettre en débat la question de l'utilité sociale dans trois filières (les circuits courts alimentaires, les circuits courts financiers solidaires et le logement) et à partir de diverses méthodes qui donnent de la voix aux acteurs.

C'est alors la légitimité de l'économie sociale et solidaire qui est appréhendée à plusieurs niveaux : territorial, national, mais aussi européen. La portée de ce projet est donc aussi

Le 14 septembre,  
participez à la  
journée anniversaire  
des 10 ans de l'Apes,  
Gare Saint-Sauveur  
à Lille  
Plus d'infos  
sur le site de l'Apes



Dorothee Vantorre

politique et explore dans quelle mesure, face au marché, l'économie sociale et solidaire peut participer à l'identification et la préservation des biens communs.

**Florence Jany-Catrice, chercheur Université de Lille 1**  
**Gérard Dechy, président de l'APES**  
**Laurent Gardin, chercheur Université de Valenciennes**

\*Connaissance et Reconnaissance de l'Economie Sociale et Solidaire -  
légitimité procédurale des mesures de l'Utilité Sociale et environnementale de l'ESS.

### Le programme "Chercheurs citoyens"

Pour Sandrine Rousseau, vice-présidente en charge de la recherche au Conseil Régional, il est indispensable de relier recherche et société :

"La science dépasse les chercheurs. Avec notre programme "chercheurs citoyens", nous voulons donner aux citoyens la possibilité de faire entendre leur voix. Le projet Corus-Ess se mène en co-construction avec l'APES. Ce travail enrichit la recherche, il permet de ré-interroger la notion de valeur dans notre société trop orientée vers l'économie et le productif. En creusant cette notion, on va au-delà des évidences."

• **Dossier : L'utilité sociale : levier pour l'essor de l'ESS ?**

• **Actu Apes : Elections 2012 et la suite ?**

• **Territoires : Le grand Artois vers un grand sursaut ?**



Acteurs Pour  
une Économie Solidaire  
Nord-Pas de Calais



## L'utilité sociale : levier pour l'essor de l'ESS ?

par Patricia Hanssens

**Les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire visent-ils l'utilité sociale ? Quelles sont les réalités ? Et de quoi parle-t-on quand on évoque l'utilité sociale, notion tellement vague a priori que tout le monde pourrait s'en réclamer. Voici quelques témoignages d'acteurs, ainsi qu'un éclairage plus précis sur cette notion dont on parle tant.**

**Citeo, association de médiation basée à Lille, a participé à une démarche nationale de mesure de son utilité sociale. Caroline Le Dantec, directrice :**

*"Il importe de ne pas rester dans une logique incantatoire, mais d'avoir les outils pour démontrer l'utilité de la médiation. **Les médiateurs font diminuer le vandalisme dans les transports en commun, ils participent aussi au mieux-vivre ensemble.** Ce travail d'évaluation a été mené en associant les bénéficiaires comme les commanditaires, il a abouti à un référentiel sur lequel nous nous appuyons pour faire évoluer nos pratiques."*

**Le Coorace a mis en oeuvre au niveau national un programme de démarche progrès nommé Vita. Et toujours dans la famille Le Dantec, voici la soeur ! Véronique Le Dantec, directrice d'une association intermédiaire normande :**

*"Cette démarche de progrès a permis de revoir nos fondamentaux. Créée dans les années 90 en réaction au*

*nombre croissant de demandeurs d'emploi longue durée, notre association se réinterroge aujourd'hui sur son projet. Fait-on toujours le même métier ? Que produit-on hormis un pourcentage de personnes remises à l'emploi, le seul pris en compte par nos financeurs ? Que faire, quand le contexte de chômage de masse implique des difficultés de plus en plus grandes pour retrouver un emploi pérenne ? Nous devons nous penser comme développeurs de territoires solidaires : nous créons de l'utilité sociale. **Et nous avons, nous aussi, légitimité à penser l'avenir de cette société.**"*

D'autres structures mènent actuellement des démarches de mesure de leur utilité sociale : l'URIAE voulant initier une dynamique collective, mesure la plus-value économique, sociale et territoriale des structures d'insertion par l'activité économique. La régie de quartier de Fives se lance elle aussi dans une démarche du même type.

## Jean Gadrey, un regard d'économiste :

Jean Gadrey, économiste, a travaillé à une définition large de l'utilité sociale, suite à des travaux de recherche menés avec des acteurs au début des années 2000. Pour lui, il s'agit de considérer les bénéfiques collectifs au-delà des services aux personnes. La définition de l'utilité sociale est le résultat d'une négociation politique entre différentes parties.

Quand on lui parle "évaluation de l'utilité sociale", celui-ci répond qu'il est normal que des structures soutenues par des fonds publics justifient leur action, mais il lui paraît tout aussi normal que les critères soient co-construits avec les acteurs. Par ailleurs, s'il considère qu'une partie de l'utilité sociale est quantifiable, en revanche les aspects les plus fondamentaux, touchant à l'humain, ne le sont pas.

**"Comment quantifier la contribution de personnes à la vie démocratique ? Seuls des témoignages peuvent permettre d'en prendre la mesure"**, indique-t-il. Et l'économiste d'élargir le champ des possibles : *"ces travaux sur l'utilité sociale participent d'une démarche qui vise à considérer d'autres types de richesses sociales et environnementales que la valeur des capitaux et de la spéculation. Ces initiatives d'économie sociale et solidaire, en se généralisant, peuvent préfigurer un autre monde, si les citoyens et les politiques s'en emparent."*



## Le projet CORUS ESS

### Une définition en perpétuelle évolution

En amont du projet CORUS ESS, une note d'étape a été produite par Lucie Galinon, étudiante de l'Université de Lille 1. Celle-ci retrace l'histoire de cette notion qui a émergé dans les années 70, lorsque ce secteur a entamé son développement et qu'un soutien politique s'est affirmé. La notion est apparue dans la législation, et c'est par ce biais que ce soutien s'est exprimé : politique d'emplois aidés, exonération d'impôts, puis statut SCIC. Les définitions de l'utilité sociale ont varié selon les époques et les personnes, sans aboutir à une définition stable à ce jour. On a pu parler de "contribution non apportée par le marché", de "besoins émergents non satisfaits", aujourd'hui on parle d'utilité sociale et environnementale. Pour la Fondation de France, l'utilité sociale consiste à apporter une réponse innovante à des besoins sociaux, l'enjeu est de réduire les inégalités sociales et territoriales. Pour Hélène Duclos, consultante, chaque organisation a sa propre définition de son utilité sociale, qui varie en fonction du temps et de son environnement. On évoque aussi les aspects internes à une organisation (fonctionnement démocratique...) et externes (influence sur l'environnement). En tous les cas, il apparaît crucial d'avoir recours à des critères multiples pour définir cette notion, histoire d'éviter toutes les dérives possibles.

*Note d'étape consultable sur demande à l'Apes*

### Le juridique : clé de la reconnaissance

Ils paraissent techniques et éloignés de nos préoccupations, pourtant les enjeux juridiques de cette notion d'utilité sociale sont déterminants pour l'évolution des acteurs de l'ESS. Au niveau européen, la reconnaissance de cette notion dans le cadre des Services d'Intérêt Général, permettrait d'identifier la spécificité des acteurs de l'ESS, pour échapper à la logique du droit à la concurrence.

Au niveau national, dans la perspective d'une loi-cadre sur l'ESS, la notion d'utilité sociale pourrait avoir l'avantage de conduire à l'inscription de clauses de préférence dans le code des Marchés Publics au vu des plus-values sociales et environnementales apportées.

Au niveau régional, cette reconnaissance juridique pourrait amener au développement de politique de co-construction avec les collectivités locales de l'utilité sociale sur un territoire donné et faciliter des financements par subvention.

**Le projet de recherche CORUS ESS réunissant acteurs de l'APES et chercheurs va creuser la question de l'utilité sociale durant trois ans, un moyen de mieux faire reconnaître l'ESS, l'occasion aussi de réfléchir à nos pratiques et de les faire évoluer. Témoignages d'acteurs participant au projet.**

• Christian Laidebeur, Fondation de France :

*"Je préfère parler de notion d'habiter plutôt que du logement. Ce qui m'intéresse dans ce projet, c'est de voir comment l'utilité sociale va au-delà des objectifs habituellement visés : **créer davantage de logements. Cela ne veut rien dire si on construit des barres d'immeubles sans autre réflexion.** Quel lien social créer ? Quelles innovations dans l'habiter, comme l'habitat groupé, le partage d'espaces ? Comment participer à l'amélioration du territoire ? Par exemple, dans un projet de rénovation urbaine, autant prendre le temps au début pour associer les habitants, cela participe à l'amélioration des conditions d'habitat à long terme, même si cela a un coût au départ."*

• Séverine Romanowski, Gabnor :

*"On participe à ce projet car on y a intérêt. **L'agriculture biologique a des effets sur l'intérêt général : elle préserve les ressources naturelles, crée des emplois.** L'enjeu est de modifier le système de soutien des pouvoirs publics. A Munich, les autorités ont contourné le système européen injuste en rémunérant les agriculteurs bio pour services rendus à la protection de l'eau. A terme, on peut imaginer un système vertueux : les fonds publics iraient aux acteurs qui amènent une utilité sociale et environnementale."*

• Jean-Marc Wotjkowski, réseau régional des Amap :

*"En adhérant à une Amap, on soutient un paysan, mais on crée aussi du lien social, on échange des recettes, on apprend la démocratie en s'accordant sur des règles d'organisation, et on retrouve une souveraineté sur nos vies ! **Avec ce projet, on met au jour la partie immergée de l'iceberg,** on formalise nos apports à la société. Espérons que cela nous donne plus de poids face aux répartiteurs des financements, et que cela facilite l'essaimage des Amap."*

• Béatrice Boutin, Cigales Nord-Pas-de-Calais :

*"L'intérêt majeur de cette démarche est de définir ensemble les critères d'utilité sociale. Dans les Cigales, on vise l'autonomie des entrepreneurs, l'implication citoyenne des cigaliers... Après avoir mené une démarche progrès, on a eu la volonté d'aller plus loin. **Ce projet permet d'enrichir notre argumentaire par des éléments scientifiques** et d'avoir des critères reconnus pour notre utilité sociale. C'est aussi le moyen de nous ouvrir à d'autres réflexions pour améliorer notre accompagnement."*

## Élections 2012, et la suite ?

Tout au long des campagnes présidentielle et législatives, l'APES a interpellé les candidats, au niveau régional avec la CRESS et la MRES ou au niveau national avec le MES. Nos revendications ont porté sur le projet de transformation sociale de l'économie sociale et solidaire et la place que l'ESS devrait occuper à l'avenir dans les politiques publiques nationales : loi-cadre de l'ESS, reconnaissance de l'ESS après la période de "dilution" qu'elle a connue au niveau ministériel, réforme du code des marchés publics, soutien aux acteurs de l'ESS dans les secteurs du logement, de l'alimentation, de la culture...

C'est donc avec beaucoup de satisfaction que l'APES accueille la création d'un Ministère délégué à l'économie sociale et solidaire. L'ancrage de ce Ministère au sein du Ministère de l'économie, des finances et du commerce extérieur était l'une des propositions du MES. Ce choix conforte notre aspiration à voir le gouvernement donner une part entière à l'économie sociale et solidaire dans son modèle de développement économique.

Nous espérons que cette prise en compte de l'ESS se traduira par un soutien fort aux entreprises de l'ESS avec une réelle politique d'investissement dans les initiatives prises par celles-ci. Mais au-delà, nous espérons un accompagnement du développement de la finance solidaire, et grâce au rattachement à Bercy, une diffusion des pratiques de l'ESS dans l'ensemble d'une économie voulue politiquement plurielle et fortement ancrée dans les territoires.

Oser le changement d'échelle de l'ESS est-il possible ? Nous y travaillerons dans ce nouveau contexte prometteur, en espérant que le Ministère aura les moyens nécessaires pour un développement fort de l'ESS.

### Le Collectif de l'APES



## > Nouveaux adhérents

### De réseau en réseau

Deux réseaux ont rejoint l'APES cette année, confiant leur intérêt pour notre projet collectif.

L'Union régionale des régies de quartier rassemble six régies, bientôt sept. Il a pour but de développer l'échange de pratiques au sein des régies et de conforter leur développement. Les régies visent l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers et la création de lien social entre les habitants. Elles proposent leurs services de médiation, d'entretien d'espaces verts ou d'immeubles publics tout en réinsérant socialement et professionnellement des habitants. Le réseau régional a souhaité adhérer à l'APES dans une volonté d'ouverture à d'autres structures ayant les mêmes valeurs.

[www.regiesdequartiers-npdc.fr](http://www.regiesdequartiers-npdc.fr)

**L'association régionale des AMAP**, qui comprend 28 AMAP, défend la solidarité entre producteurs et Amapiens. Le producteur assure la sécurité alimentaire des familles et un environnement protégé tandis que les Amapiens lui assurent une sécurité de débouchés. Les AMAP se veulent une école de la démocratie dans la mesure où les adhérents décident ensemble de l'organisation et débattent de l'application de la charte. Le réseau a adhéré à l'APES pour élargir le champ des possibles en matière de solidarités.

[www.amap5962.org](http://www.amap5962.org)



## Le sens de l'engagement

*Quelles formes de militantisme ou d'engagement font sens aujourd'hui ? Quelles relations les associations ont-elles aux institutions, entre négociations et frictions ? Quand les formes se cherchent, expérimentent, se renouvellent... Alors qu'un Forum de l'Union les 15 et 16 septembre prochains à Tourcoing permettra de mettre la pensée associative en ébullition sur les territoires en transition, le journal "le 23" apporte quelques éclairages d'associations du réseau MRES. [www.mres-asso.org](http://www.mres-asso.org).*



APES, Maison de l'Économie Solidaire,  
81 bis rue Gantois, 59000 Lille  
Tél. 03 20 30 98 25 - Fax. 03 20 54 68 42  
E-mail : [contact@apes-npdc.org](mailto:contact@apes-npdc.org)  
site de l'APES : [www.apes-npdc.org](http://www.apes-npdc.org)

Tarif plein / numéro : 3 €



### Directeur de la publication

Gerard Dechy, Président de l'APES

**Rédaction :** Patricia Hanssens, APES

**Comité de rédaction et de relecture :**  
Bernard Fautrez - Patrick Girard -  
Véronique Branger - Mauro Mazotta -  
Guillaume Delevaque - Alain Goguy -  
Dominique Debuys

**Conception graphique :** Xavier DUMUR

**Gravure - Impression :** Impression directe  
tirage à 1000 ex. Imprimé sur papier  
recyclé  
ISSN 1769-9789 - dépôt légal 2008